

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES

30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS 1

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET
ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 2**

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 3

BILANS NON CONSOLIDÉS 4

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS 6

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans non consolidés au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, les états non consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable pour la préparation des états financiers non consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 aux états financiers non consolidés.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés dans le but d'aider Société en commandite Gaz Métro à se conformer aux exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et pour n'être utilisés que par Société en commandite Gaz Métro et les institutions financières prêteuses. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent pas se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Société en commandite Gaz Métro, à la Régie de l'énergie et aux institutions financières prêteuses et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 14 décembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	2017	2016
REVENUS	1 490 218 \$	1 555 068 \$
COÛTS DIRECTS	908 918	1 000 210
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	581 300	554 858
FRAIS		
Exploitation et entretien	264 294	249 192
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 4)	-	(79 287)
Amortissements (notes 4, 8 et 9)	150 932	146 161
Intérêts sur la dette à long terme	69 316	71 352
Frais financiers et autres	(926)	2 302
	483 616	389 720
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	97 684	165 138
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	143 066	112 381
BÉNÉFICE NET	240 750 \$	277 519 \$

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
BÉNÉFICE NET	240 750 \$	277 519 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	(78 249)	(25 982)
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	37 287	13 181
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	1 161	(4 452)
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 17)	-	36 563
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	16 036	(5 867)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	(23 765)	13 443
RÉSULTAT ÉTENDU	216 985 \$	290 962 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	Total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825 \$	(22 032) \$	44 397 \$	1 774 190 \$
Bénéfice net	-	240 750	-	240 750
Autres éléments du résultat étendu	-	-	(23 765)	(23 765)
Apports de capital (note 14)	100 000	-	-	100 000
Distributions	-	(198 365)	-	(198 365)
Solde au 30 septembre 2017	1 851 825 \$	20 353 \$	20 632 \$	1 892 810 \$
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825 \$	(105 540) \$	30 954 \$	1 677 239 \$
Bénéfice net	-	277 519	-	277 519
Autres éléments du résultat étendu	-	-	13 443	13 443
Distributions	-	(194 011)	-	(194 011)
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825 \$	(22 032) \$	44 397 \$	1 774 190 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	2017	2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	22 702 \$	25 804 \$
Clients et autres débiteurs (note 5)	89 943	91 723
Billet à recevoir (note 6)	4 639	-
Actifs réglementaires (note 4)	175 733	181 783
Stocks (note 7)	69 857	94 513
Frais payés d'avance	6 890	6 256
Instruments financiers dérivés (note 20)	231	110
Total de l'actif à court terme	369 995	400 189
Actif à long terme		
Propriétés, aménagements et équipements (note 8)	2 080 002	1 983 946
Trésorerie soumise à des restrictions	36 038	36 653
Actifs incorporels (note 9)	356 993	396 661
Actifs réglementaires (note 4)	305 396	434 024
Placements et autres (note 10)	1 849 776	1 726 113
Instruments financiers dérivés (note 20)	108	261
Total de l'actif à long terme	4 628 313	4 577 658
TOTAL DE L'ACTIF	4 998 308 \$	4 977 847 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	5 361 \$	6 582 \$
Fournisseurs et charges à payer	198 482	201 538
Passifs réglementaires (note 4)	54 160	111 368
Distributions à payer	51 539	48 503
Instruments financiers dérivés (note 20)	206	139
Échéances courantes de la dette à long terme (note 12)	545	530
Total du passif à court terme	310 293	368 660
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 12)	2 269 858	2 252 531
Passifs réglementaires (note 4)	299 087	243 719
Instruments financiers dérivés (note 20)	94	231
Autres éléments du passif à long terme (note 13)	226 166	338 516
Total du passif à long terme	2 795 205	2 834 997
TOTAL DU PASSIF	3 105 498	3 203 657
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 14)	1 851 825	1 751 825
Bénéfices non répartis (déficit)	20 353	(22 032)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	20 632	44 397
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 892 810	1 774 190
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 998 308 \$	4 977 847 \$

Engagements et garanties (note 22)

Éventualités (note 23)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité,


SOPHIE BROCHU
Administratrice


PIERRE MONAHAN
Administrateur

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	240 750 \$	277 519 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	54 816	49 454
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 8)	113 584	108 501
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 4, 9 et 12)	134 272	132 358
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(143 066)	(112 381)
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs	-	(79 287)
Variation des actifs et passifs réglementaires reliés au coût de l'énergie	(33 782)	9 316
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	42	(69 302)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 16)	28 845	1 879
Autres	3 466	252
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>398 927</u>	<u>318 309</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(189 778)	(185 957)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 9)	(63 828)	(162 196)
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements	(50 606)	(20 364)
Remboursement de capital d'une coentreprise	-	20 400
Avance à des filiales	(53 004)	-
Autres	(1 629)	(2 896)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(358 845)</u>	<u>(351 013)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation du découvert bancaire	(1 221)	161
Augmentation des crédits à terme	2 007 331	1 878 613
Remboursements des crédits à terme	(2 150 349)	(1 722 213)
Émissions d'autres dettes à long terme	325 000	101 470
Frais d'émission de dettes à long terme	(3 102)	(967)
Remboursements d'autres dettes à long terme	(125 514)	(526)
Règlements d'instruments financiers dérivés	-	(9 044)
Apports de capital	100 000	-
Distributions	(195 329)	(190 302)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(43 184)</u>	<u>57 192</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(3 102)	24 488
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>25 804</u>	<u>1 316</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>22 702 \$</u>	<u>25 804 \$</u>

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi distributeur d'énergie au Vermont aux États-Unis (Vermont), par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont, et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel. Gaz Métro est également engagée dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés sont décrits à la note 4. Le 29 novembre 2017, la dénomination sociale de Gaz Métro a été modifiée pour Énergir, s.e.c.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans les filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La Société produit également des états financiers consolidés.

Gaz Métro a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par ses associés, Gaz Métro inc. (GMi) et Valener Inc. (Valener), qui ont tous les deux obtenu des dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces dispenses permettent à GMi et à Valener de préparer leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement conformément aux PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans non consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des composantes des états non consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro exerce des activités qui sont soumises à un organisme de réglementation, soit la Régie de l'Énergie (Régie).

Dans l'exercice de son pouvoir, la Régie rend des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les actifs et passifs réglementaires (APR) découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Gaz Métro jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions de la Régie, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions est composée de l'encaisse et représente des dépôts de garanties reçus de clients. La trésorerie soumise à des restrictions est présentée dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels elle est associée.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La Société n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un actif ou passif réglementaire est créé conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Gaz Métro capitalise des intérêts en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liées aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique Intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les Frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des propriétés, aménagements et équipements.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Entreposage	15 à 44 ans
Transport	40 à 70 ans
Distribution	16 à 70 ans
Installations générales	2 à 44 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour les activités à tarifs réglementés de Gaz Métro, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, et/ou le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

PLACEMENTS

Gaz Métro comptabilise ses participations dans des filiales selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la filiale. Gaz Métro a utilisé l'approche des distributions par nature pour la présentation aux états non consolidés des flux de trésorerie des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une filiale est créditeur, le placement est présenté dans les autres éléments du passif à long terme.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT QUÉBEC DANS GAZ MÉTRO GNL

Gaz Métro détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (Gaz Métro GNL) et l'autre 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Gaz Métro des parts détenues par Investissement Québec, pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2025, à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2032, à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, dans la mesure où Gaz Métro décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle ayant préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL est considérée comme une participation ne donnant pas le contrôle dans les états financiers consolidés, méthode selon laquelle l'option de vente n'a pas d'impacts sur le montant comptabilisé, et la participation d'Investissement Québec n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers non consolidés de Gaz Métro. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2017 est de 59 692 \$ (39 485 \$ au 30 septembre 2016).

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), de frais liés au développement informatique et des relations clients.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date du bilan non consolidé.

Les frais liés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique Exploitation et entretien. Les frais liés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

Les relations clients et autres représentent principalement les relations clients acquises lors des regroupements d'entreprises passés. Ces actifs ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 25 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état non consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts de propriétés, aménagements et équipements et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions de la Régie, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice en cours.

L'investissement net dans des établissements étrangers est converti en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. La quote-part des résultats est convertie au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués de produits issus d'activités à tarifs réglementés de distribution de gaz naturel au Québec. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients, conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par la Régie.

Les contributions reçues des clients sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (ACR), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (méthode actuarielle). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets excédents de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 4 et 12 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Selon les traitements réglementaires, en vigueur jusqu'au 30 septembre 2016, Gaz Métro récupérait à même les tarifs, les coûts liés aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR lorsque ceux-ci étaient déboursés (méthode des déboursés). À partir du 1^{er} octobre 2016, en vertu des nouveaux traitements réglementaires approuvés par la Régie en décembre 2015, le coût de ces régimes est recouvré à même les tarifs selon la méthode actuarielle.

Ainsi, les écarts cumulés jusqu'au 30 septembre 2016, entre les coûts établis selon la méthode des déboursés et ceux établis selon la méthode actuarielle pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR de Gaz Métro ont été comptabilisés à titre d'APR, étant donné qu'ils représentent des sommes dont le recouvrement ou le remboursement est prévu à même les tarifs futurs. Ces APR sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 20 ans à partir du 1^{er} octobre 2016.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires. Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis à l'état non consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs pour les régimes de RPD et d'ACR, Gaz Métro utilise des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et ainsi, raffiner l'établissement de la dépense.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés aux bilans non consolidés lorsque la Société devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan consolidé à l'exception de ceux conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achats et de ventes et qui ainsi répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales. Dans le cadre des activités à tarifs réglementés, des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'achat d'énergie sont conclus afin de réduire le risque de volatilité des coûts d'approvisionnement. Ces contrats répondent habituellement à la définition d'un dérivé. Toutefois, certains de ces contrats d'approvisionnement respectent les critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales et par conséquent ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan non consolidé. Ainsi, les coûts d'achats d'énergie des contrats respectant les critères d'exemption sont comptabilisés dans l'état non consolidé des résultats au cours de la période durant laquelle l'énergie est consommée par opposition à la comptabilisation aux bilans non consolidés de la variation de la juste valeur des autres contrats où les critères d'exemption ne sont pas atteints.

Gaz Métro évalue chacun de ses contrats afin de conclure si ceux-ci répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales. Ces contrats sont revus régulièrement afin de s'assurer que les critères d'exemption sont toujours respectés.

Les gains et les pertes générés par les instruments financiers dérivés autres que ceux liés aux activités à tarifs réglementés ou ceux désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Activités à tarifs réglementés

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion de certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR tel qu'approuvé par la Régie, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés

au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. La partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de changes latents sur ces éléments de couverture constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

La Société engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Informations à fournir concernant certains placements évalués à la valeur liquidative

Le 1^{er} octobre 2016, Gaz Métro a adopté de façon rétroactive l'ASU 2015-07, *Fair Value Measurement (Topic 820): Disclosures for Investments in Certain Entities that Calculate Net Asset Value per Share (or its Equivalent)*. Selon cette mise à jour, les placements évalués à la valeur liquidative sont exclus de la hiérarchie des justes valeurs. L'exclusion de la hiérarchie des justes valeurs des placements évalués selon cette valeur vise à éliminer la diversité de méthodes qui étaient utilisées pour classer les placements. L'adoption de cette norme a eu comme impact de présenter distinctement les placements évalués au moyen de la valeur liquidative par action de ceux évalués selon la hiérarchie de juste valeur. Les modifications apportées aux obligations d'information à la suite de l'adoption de l'ASU 2015-07 sont présentées à la note 17.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Produits

En mai 2014, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Afin de clarifier certaines directives émises dans l'ASU 2014-09, le FASB a par la suite publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*, l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Identifying Performance Obligations and Licensing*, l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients* ainsi que l'ASU 2016-20 *Technical Corrections and Improvements to Topic 606, Revenue from Contracts with Customers*. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro a mis en place, au cours de l'exercice, un processus d'analyse des différents types de revenus, ce qui lui a permis d'identifier les contrats visés par l'ASC 606. L'examen des contrats a débuté et se poursuivra au cours des prochains mois. La Société n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de donner l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments-Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

En août 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-12, *Derivatives and Hedging (Topic 815): Targeted Improvements to Accounting for Hedging Activities*. Les nouvelles directives visent à simplifier la comptabilité de couverture et à améliorer la présentation des relations de couvertures aux états financiers non consolidés afin de mieux représenter les résultats

économiques des activités de gestion de risques d'une entité. Les directives portant sur la comptabilisation s'appliqueront de façon rétrospective alors que les directives portant sur la présentation et la divulgation aux états financiers non consolidés s'appliqueront prospectivement à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2019. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers non consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette norme modifie les exigences de comptabilisation des contrats de location-exploitation. Les entités devront dorénavant comptabiliser les actifs et passifs qui découlent des contrats de location-exploitation, à l'exception des contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois pour lesquels un choix de méthode comptable sera possible. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2019. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. En novembre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-18, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Restricted Cash*. Cette norme stipule que les montants généralement décrits comme trésorerie ou équivalents de trésorerie soumis à des restrictions devraient être inclus dans la trésorerie ou équivalents de trésorerie lors du rapprochement des montants de début et de fin de période. Ces deux directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers non consolidés.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-04, *Intangibles - Goodwill and Other (Topic 350): Simplifying the Test for Goodwill Impairment*. Les modifications visent à simplifier le test de dépréciation de l'écart d'acquisition en éliminant la deuxième étape du test de dépréciation. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2021. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers non consolidés.

Décomptabilisation d'actifs non financiers

En février 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-05, *Other Income - Gains and Losses from the Derecognition of Nonfinancial Assets (Subtopic 610-20): Clarifying the Scope of Asset Derecognition Guidance and Accounting for Partial Sales of Nonfinancial Assets*, qui clarifie le champ d'application du *Subtopic 610-20* et fournit des nouvelles directives concernant la décomptabilisation d'actifs non financiers, incluant notamment les contributions d'actifs non financiers effectuées lors de la création de partenariats et les transferts d'actifs non financiers à une société apparentée. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers non consolidés.

Avantages sociaux futurs

En mars 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-07, *Compensation - Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost*. Les nouvelles directives exigent que la composante « coût des services rendus » du coût net des prestations projetées soit incluse dans les dépenses d'exploitation liées à la rémunération alors que les autres composantes du coût net devront être présentées dans les dépenses autres que d'exploitation. Ces nouvelles directives ne permettent que la capitalisation de la composante « coût des services rendus ». Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective ou prospective dépendamment de la modification aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers non consolidés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Les activités de Gaz Métro sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2017 et 2016 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2017 et 2018 comme elle l'avait fait pour 2012 à 2016.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2017 et 2016 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel	2017	2016
(en années)			
Actifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	15 045 \$	31 465 \$
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	98 037	71 852
Subventions octroyées (c)	1 à 10	93 780	96 694
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (d)	1 à 10	2 065	2 069
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (e)	Indéterminable	173 825	286 834
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (f)	1 à 2	78 342	98 645
Frais reliés à la quote-part aux divers fonds en efficacité énergétique (h)	1 à 3	13 616	16 954
Autres	Indéterminable	6 419	11 294
		481 129 \$	615 807 \$
Portions présentées au bilan non consolidé :			
Court terme		175 733	181 783
Long terme		305 396	434 024
		481 129 \$	615 807 \$
Passifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	1 213 \$	45 506 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	6 960	4 743
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	41 654	49 249
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (f)	1 à 2	24 196	8 437
Crédits reliés aux programmes d'efficacité énergétique (d)	1 à 10	5 689	3 391
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (g)	Indéterminable	266 224	239 690
Autres	Indéterminable	7 311	4 071
		353 247 \$	355 087 \$
Portions présentées au bilan non consolidé :			
Court terme		54 160	111 368
Long terme		299 087	243 719
		353 247 \$	355 087 \$

⁽¹⁾ L'amortissement net des actifs et passifs réglementaires est de 29 463 \$ en 2017 (30 384 \$ en 2016).

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur ses activités des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale.
- (b) Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par la Régie.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres formes d'aides données aux clients de Gaz Métro pour l'achat d'équipements afin de se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique.

- (d) La Société a mis sur pied des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. La Société engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les actifs et les passifs reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire ainsi que des sommes relatives à l'incitatif à la performance du plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte d'actifs réglementaires du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

- (e) Les actifs réglementaires reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. Ces actifs comprennent les éléments suivants :
- soldes non amortis des pertes actuarielles nettes qui étaient amortis selon la méthode du corridor;
 - soldes non amortis des coûts des services passés lors de la première application des PCGR des États-Unis;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors de la première application des PCGR des États-Unis par Gaz Métro-daQ;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors d'une acquisition d'entreprise; et
 - écart budgétaire, soit la différence entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation de la cause tarifaire et le coût réel.

Lors de l'adoption des PCGR des États-Unis au 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro comptabilisait le coût relatif aux régimes d'ACR de Gaz Métro-daQ selon la méthode autorisée à ce moment par la Régie, soit la méthode des déboursés. Les écarts entre ce coût et celui établi selon la méthode actuarielle étaient comptabilisés dans un APR. Toutefois, selon les PCGR des États-Unis, étant donné que la méthode des déboursés était utilisée aux fins de l'établissement des tarifs, les écarts entre le coût relatif aux régimes d'ACR établi selon la méthode actuarielle et celui établi selon la méthode des déboursés ne pouvaient pas être comptabilisés à titre d'APR. Ainsi, les APR relatifs à ces écarts et ceux liés aux soldes non amortis des gains et pertes actuariels et des coûts des services passés des régimes d'ACR ont été radiés au bilan d'ouverture non consolidé au 1^{er} octobre 2014 et au bilan non consolidé au 30 septembre 2015. En contrepartie de ces radiations, le déficit et le cumul des autres éléments du résultat étendu des bilans non consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ainsi que l'état non consolidé des résultats et les autres éléments du résultat étendu de l'exercice 2015 ont été ajustés.

En décembre 2015, la Régie a autorisé la modification du traitement réglementaire relatif aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR de Gaz Métro pour permettre l'utilisation de la méthode actuarielle (incluant les APR afférents) aux fins de l'établissement des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan non consolidé au 31 décembre 2015, considérant le nouveau traitement réglementaire, Gaz Métro a comptabilisé les APR liés aux régimes d'ACR totalisant 115 804 \$ et, en contrepartie, un montant de 79 287 \$ a été comptabilisé dans l'état non consolidé des résultats et un montant de 36 563 \$ dans les autres éléments du résultat étendu.

La note 17 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.

- (f) La Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces actifs et passifs réglementaires reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.
- (g) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.

- (h) Les actifs réglementaires reliés à la quote-part aux divers fonds en efficacité énergétique sont composés de sommes à récupérer dans les tarifs futurs de Gaz Métro et ils représentent l'écart entre le paiement réellement effectué à l'organisme responsable de l'efficacité énergétique et le montant prévu au dossier tarifaire. Ces actifs réglementaires sont amortis sur une période de deux ans à compter du deuxième exercice subséquent.

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes clients	70 016 \$	77 816 \$
Comptes à recevoir de sociétés apparentées	15 954	11 028
Autres débiteurs	3 973	2 879
	<u>89 943 \$</u>	<u>91 723 \$</u>

6. BILLET À RECEVOIR

Le billet à recevoir de Gaz Métro GNL d'un montant de 4 639 \$ porte intérêt au taux préférentiel, majoré de 0,50 % et vient à échéance en mars 2018.

7. STOCKS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Gaz naturel	65 079 \$	90 113 \$
Fournitures et matériaux	4 778	4 400
	<u>69 857 \$</u>	<u>94 513 \$</u>

8. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	<u>2017</u>			
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Distribution	2 977 284 \$	1 157 636 \$	26 624 \$	1 846 272 \$
Transport	19 315	3 841	67 434	82 908
Entreposage	49 349	18 103	380	31 626
Installations générales	226 616	113 745	6 325	119 196
	<u>3 272 564 \$</u>	<u>1 293 325 \$</u>	<u>100 763 \$</u>	<u>2 080 002 \$</u>
				<u>2016</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Projets en cours</u>	<u>Total</u>
Distribution	2 850 360 \$	1 103 285 \$	52 588 \$	1 799 663 \$
Transport	17 136	3 643	26 581	40 074
Entreposage	47 494	18 268	1 203	30 429
Installations générales	224 987	118 818	7 611	113 780
	<u>3 139 977 \$</u>	<u>1 244 014 \$</u>	<u>87 983 \$</u>	<u>1 983 946 \$</u>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilopascals).

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilopascals et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux corporatifs.

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2017 et 2016, est respectivement de 12 256 \$ et de 10 658 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents.

La charge d'amortissement est de 113 584 \$ en 2017 comparativement à 108 501 \$ en 2016.

Au cours de l'exercice 2017, un montant d'intérêts de 609 \$ a été capitalisé dans les projets en cours (1 228 \$ en 2016).

9. ACTIFS INCORPORELS

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	561 546 \$	256 491 \$	305 055 \$
Développement informatique	147 120	95 182	51 938
	708 666 \$	351 673 \$	356 993 \$
			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	512 740 \$	160 880 \$	351 860 \$
Développement informatique	132 097	87 296	44 801
	644 837 \$	248 176 \$	396 661 \$

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 63 828 \$ en 2017 et 162 196 \$ en 2016. De ce montant, 51 948 \$ sont associés à des actifs acquis et 11 880 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2017 (149 469 \$ et 12 727 \$ en 2016).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 103 496 \$ en 2017 et de 100 764 \$ en 2016, incluant celle relative aux droits d'émission de GES comptabilisée à la rubrique Coûts directs à l'état non consolidé des résultats totalisant 95 611 \$ en 2017 (93 489 \$ en 2016).

L'amortissement annuel moyen pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2018	105 729 \$
2019	116 508 \$
2020	106 576 \$
2021	4 735 \$
2022	3 739 \$

10. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	2017	2016
Participations dans des filiales, à la valeur de consolidation :			
		1 801 462	1 726 113
Avance à une filiale :			
		1 849 776 \$	1 726 113 \$

11. EMPRUNT BANCAIRE

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (a)	Échéance	2017	2016
Emprunt bancaire	50 000 \$	-	-	-	-

(a) La facilité de crédit à court terme porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majoré selon les termes de la facilité.

12. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré	Échéance	2017	2016
Obligations de première hypothèque (6,12 % en 2016) (a)	5,05 %	2019 à 2047	1 325 000 \$	1 125 000 \$
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (a)	4,12 %	2022 à 2048	698 432	734 552
Crédit à terme, garanti (0,78 % en 2016) (a) (b)	1,22 %	2022	256 761	400 997
Autres (1,44 % en 2016)	1,45 %	2019	545	1 058
			2 280 738	2 261 607
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			10 335	8 546
			2 270 403	2 253 061
ÉCHÉANCES COURANTES			545	530
			2 269 858 \$	2 252 531 \$

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont de :

2018	545 \$
2019	100 000 \$
2020	100 000 \$
2021	150 000 \$
2022	418 897 \$
Par la suite	1 511 296 \$

- (a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, GMI a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Gaz Métro en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro et de GMI situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMI au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat. En vertu des ententes entre GMI et Gaz Métro à l'égard des obligations des différentes séries, Gaz Métro s'est engagée à en effectuer le remboursement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Aux 30 septembre 2017 et 2016, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme de la Société sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent à 54,6 % pour les deux exercices.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 4,29 fois et de 3,78 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2017 et 2016, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 3,30 % et 2,00 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2017 et 2016, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En mai 2017, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 200 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,53 % et venant à échéance en mai 2047. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

En mars 2017, Gaz Métro par l'entremise de son commandité GMi, a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en mars 2022.

En octobre 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance en octobre 2046. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

En mai 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 1,52 % et venant à échéance en mai 2020. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 71 028 \$ (56 950 \$ US) au 30 septembre 2017 et 23 742 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2016.

- (b) Le crédit à terme porte intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit. Cet emprunt est présenté à long terme lorsque la société a l'intention et la capacité de le refinancer pour une période supérieure à un an.

Aux 30 septembre 2017 et 2016, Gaz Métro respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 1 313 \$ et de 1 209 \$ pour les exercices 2017 et 2016, respectivement.

13. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Passifs liés aux régimes de RPD (note 17)	75 961 \$	159 347 \$
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 17)	111 981	140 014
Dépôts de clients	36 113	36 653
Autres	282	-
Participation dans une filiale (a)	1 829	2 502
	<u>226 166 \$</u>	<u>338 516 \$</u>

- (a) Au cours de l'exercice 2017, Gaz Métro a souscrit à 276 276 actions ordinaires de Gaz Métro Éole inc. pour une contrepartie totale en espèces de 276 \$ (464 465 actions ordinaires pour une contrepartie totale de 464 \$ en 2016).

En mai 2016, Gaz Métro Éole inc. a versé une distribution de 20 400 \$ sous forme de remboursement de capital à son associé. Le solde du placement est devenu crédeur à la suite de cette distribution et des distributions subséquentes et a été reclassé dans les autres éléments du passif à long terme aux 30 septembre 2017 et 2016.

14. CAPITAL**AUTORISÉ**

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>171 796</u>	<u>167 251</u>

En mars 2017, Gaz Métro a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 4 545 455 nouvelles parts à ses associés au prix de 22,00 \$ par part, pour un produit total de 100 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit que Gaz Métro distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

15. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations dans des filiales	Total
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 017) \$	- \$	(24 994) \$	44 397 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(78 249)	37 287	737	-	11 913	(28 312)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	424	-	4 123	4 547
	(78 249)	37 287	1 161	-	16 036	(23 765)
Solde au 30 septembre 2017	186 969 \$	(135 523) \$	(21 856) \$	- \$	(8 958) \$	20 632 \$
	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations dans des filiales	Total
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(18 565) \$	(36 563) \$	(19 127) \$	30 954 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(25 982)	13 181	(4 856)	-	(8 097)	(25 754)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	404	36 563	2 230	39 197
	(25 982)	13 181	(4 452)	36 563	(5 867)	13 443
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 017) \$	- \$	(24 994) \$	44 397 \$

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2017	2016
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	1 571 \$	376 \$
Stocks	25 664	(4 010)
Frais payés d'avance	(634)	(110)
Fournisseurs et charges à payer	2 244	5 623
	28 845 \$	1 879 \$
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts payés	94 813 \$	96 896 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 24 176 \$ au 30 septembre 2017 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (29 424 \$ au 30 septembre 2016). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Gaz Métro offre des régimes de RPD à la presque totalité des salariés. Ces régimes de RPD sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés de la Société, sont respectivement le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018.

Gaz Métro procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état non consolidé des résultats de Gaz Métro.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme des bilans non consolidés aux 30 septembre 2017 et 2016.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	808 643 \$	684 675 \$	140 014 \$	116 083 \$
Coût des services rendus	24 183	19 215	4 900	3 696
Intérêts débiteurs	22 790	23 941	4 097	4 144
Cotisations des salariés	5 715	4 630	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	4 023	4 950	-	-
Prestations versées	(26 636)	(24 918)	(2 495)	(2 574)
Pertes (gains) actuarielles	(71 599)	96 150	(34 535)	18 665
Solde à la fin	767 119	808 643	111 981	140 014
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	649 296	577 693	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	31 547	56 320	-	-
Cotisations de l'employeur	27 213	30 621	2 495	2 574
Cotisations des salariés	5 715	4 630	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	4 023	4 950	-	-
Prestations versées	(26 636)	(24 918)	(2 495)	(2 574)
Solde à la fin	691 158	649 296	-	-
Situation de capitalisation – déficit des régimes	(75 961) \$	(159 347) \$	(111 981) \$	(140 014) \$

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2017 et 2016.

Catégories d'actifs	Ventilation cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Titres à revenu fixe	45,0 %	45,6 %	45,6 %
Titres de participation	55,0 %	54,4 %	54,4 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'expositions sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur.

	30 septembre 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Catégories d'actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 486 \$	610 \$	-	-	6 096 \$
Placements en obligations	132 412	50 997	-	-	183 409
Parts de fonds communs de placement	-	412 477	-	89 176	501 653
	<u>137 898 \$</u>	<u>464 084 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>89 176 \$</u>	<u>691 158 \$</u>

	30 septembre 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Catégories d'actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 087 \$	-	-	-	7 087 \$
Placements en obligations	116 211	55 847	-	-	172 058
Parts de fonds communs de placement	-	387 718	-	82 433	470 151
	<u>123 298 \$</u>	<u>443 565 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>82 433 \$</u>	<u>649 296 \$</u>

COMPOSANTES DU COÛT NET DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	24 183 \$	19 215 \$	4 900 \$	3 696 \$
Intérêts débiteurs	22 790	23 941	4 097	4 144
Rendement prévu des actifs des régimes	(37 897)	(33 896)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles nettes	11 319	6 011	3 866	2 498
Amortissement des coûts des services passés	219	229	122	-
Coût net	<u>20 614 \$</u>	<u>15 500 \$</u>	<u>12 985 \$</u>	<u>10 338 \$</u>

Ce solde se détaille comme suit :

Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ ⁽¹⁾	2 122 \$	(15 064) \$	1 146 \$	7 958 \$
Coût constaté	<u>18 492 \$</u>	<u>30 564 \$</u>	<u>11 839 \$</u>	<u>2 380 \$</u>

⁽¹⁾ Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté à titre de frais d'exploitation à l'état non consolidé des résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi selon la méthode actuarielle pour Gaz Métro-daQ. Cet écart est comptabilisé à titre d'APR.

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ⁽¹⁾

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	121 824 \$	198 392 \$	12 598 \$	52 634 \$
Coût des services passés	140	359	1 508	-
Première application des PCGR des États-Unis	(48 897)	(51 470)	82 573	86 919
Écarts budgétaires	2 935	-	1 144	-
Total des actifs réglementaires nets	76 002 \$	147 281 \$	97 823 \$	139 553 \$

⁽¹⁾ Se référer à la note 4 pour plus de détails sur ces APR.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes survenues au cours de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes	-	-	-	-
Effet de la constatation d'actifs réglementaires (note 4)	-	-	-	36 563
Variation des autres éléments du résultat étendu	- \$	- \$	- \$	36 563 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2018	19 416 \$	2 840 \$
Versements de prestations prévus :		
2018	27 470 \$	3 053 \$
2019	28 203 \$	3 238 \$
2020	29 213 \$	3 488 \$
2021	30 289 \$	3 718 \$
2022	31 187 \$	3 952 \$
2023-2027	170 329 \$	18 530 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,77 %	3,15 %	3,77 %	3,15 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,25 %	4,15 %	3,25 %	4,15 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	5,80 %	- %	- %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisé aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2018 pour le régime d'ACR est de 5,3 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,6 % en 2038, pour rester à ce niveau par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
Analyse de sensibilité des régimes d'ACR		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	2 121 \$	(1 583) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations projetées	20 056 \$	(15 530) \$

18. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode de l'actif et du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 67 169 \$ au 30 septembre 2017 et de 68 405 \$ au 30 septembre 2016. En contrepartie d'une partie de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 63 525 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2017 (71 536 \$ au 30 septembre 2016) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Provisions non déductibles	8 540 \$	6 824 \$
Actifs et passifs réglementaires	(17 524)	(20 473)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(60 086)	(57 004)
Instruments financiers	2 406	2 478
Autres	(505)	(230)
Passif net d'impôts reportés	(67 169) \$	(68 405) \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Gaz Métro a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel avec le groupe Intragaz (Intragaz) présenté à titre de coûts directs à l'état non consolidé des résultats totalisant 16 801 \$ au cours de l'exercice 2017 (16 801 \$ en 2016).

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage et de transport de gaz naturel avec Enbridge Inc., présentés à titre de coûts directs à l'état non consolidé des résultats, totalisant 21 000 \$ pour l'exercice 2017 (néant en 2016). Enbridge Inc., qui est un des actionnaires ultimes de GMI, a fusionné avec Spectra Energy Corp en février 2017.

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

GMI, à titre de commandité de Gaz Métro, a prêté des sommes à la Société et garantit certains engagements de Gaz Métro. Se référer aux notes 12 et 22 pour plus de détails.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés et de leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

	30 septembre 2017			
	Valeur comptable	Juste valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Trésorerie	22 702 \$	22 702 \$	-	22 702 \$
Clients et autres débiteurs	89 943	-	89 943	89 943
Trésorerie soumise à des restrictions	36 038	36 038	-	36 038
Total	148 683 \$	58 740 \$	89 943 \$	148 683 \$

Passifs financiers				
Découvert bancaire	5 361 \$	5 361 \$	-	5 361 \$
Fournisseurs et charges à payer	198 482	-	198 482	198 482
Distributions à payer	51 539	-	51 539	51 539
Dette à long terme	2 270 403	-	2 524 801	2 524 801
Dépôts de clients ⁽¹⁾	36 113	-	36 113	36 113
Total	2 561 898 \$	5 361 \$	2 810 935 \$	2 816 296 \$

	30 septembre 2016			
	Valeur comptable	Juste valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Trésorerie	25 804 \$	25 804 \$	-	25 804 \$
Clients et autres débiteurs	91 723	-	91 723	91 723
Trésorerie soumise à des restrictions	36 653	36 653	-	36 653
Total	154 180 \$	62 457 \$	91 723 \$	154 180 \$

Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 582 \$	6 582 \$	-	6 582 \$
Fournisseurs et charges à payer	201 538	-	201 538	201 538
Distributions à payer	48 503	-	48 503	48 503
Dette à long terme	2 253 061	-	2 667 295	2 667 295
Dépôts de clients ⁽¹⁾	36 653	-	36 653	36 653
Total	2 546 337 \$	6 582 \$	2 953 989 \$	2 960 571 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme du bilan non consolidé.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices 2017 et 2016.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2017, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 769 460 \$ (616 950 \$ US) (758 294 \$ (578 100 \$ US) au 30 septembre 2016). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que Gaz Métro estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan non consolidé. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan non consolidé. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Gaz Métro ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2017		30 septembre 2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés non désignés comme couverture				
Contrats de change à terme	339	300	371	370
Total	339	300	371	370
Total des instruments dérivés	339 \$	300 \$	371 \$	370 \$
Portion présentée au bilan non consolidé :				
Court terme	231 \$	206 \$	110 \$	139 \$
Long terme	108	94	261	231
Total	339 \$	300 \$	371 \$	370 \$

Les valeurs nominales des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Contrats de change à terme	12 500 \$	41 994 \$

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Aux 30 septembre 2017 et 2016, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2.

Comptabilisation des instruments financiers dérivés

La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les opérations couvertes soient

constatées dans les résultats. La tranche inefficace est constatée à titre de frais financiers et autres à l'état non consolidé des résultats.

21. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, tels que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers.

Au 30 septembre 2017, une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact négatif (positif) de 1 525 \$ sur le bénéfice net non consolidé et de 39 998 \$ sur le résultat étendu non consolidé.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Pour Gaz Métro, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs de distribution au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs de distribution d'un exercice futur et par conséquent, n'ont aucun impact sur le bénéfice net.

Au 30 septembre 2017, une hausse (baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la baisse (hausse) sur le bénéfice net non consolidé d'environ 1453 \$.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec lui et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan non consolidé.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Moins de 30 jours	66 371 \$	79 142 \$
30 à 60 jours	1 346	(170)
61 à 90 jours	448	88
Plus de 90 jours	5 791	2 533
	73 956	81 593
Moins : provision pour créances douteuses	(3 940)	(3 777)
	70 016 \$	77 816 \$

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au 30 septembre 2017, la Société détient des dépôts de 36 113 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 36 653 \$ au 30 septembre 2016.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2017, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

22. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2017, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	2 364	3 379	4 308	4 693	4 755	71 370	90 869
Transport	319 131	327 014	314 258	310 117	310 117	1 054 614	2 635 251
Entreposage	21 802	20 088	17 542	16 564	16 564	14 837	107 397
Total	343 297 \$	350 481 \$	336 108 \$	331 374 \$	331 436 \$	1 140 821 \$	2 833 517 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan non consolidé, à l'exception des contrats à prix fixe.

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, la Société a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport, dont la durée est de 15 ans, sont entrées en vigueur entre novembre 2016 et novembre 2017. Ces ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec permettant d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

CONTRATS DE LOCATION

La Société s'est engagée dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 237 \$	1 205 \$	1 052 \$	969 \$	6 \$	- \$	4 469 \$

GARANTIES

Gaz Métro et GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, ont émis des lettres de crédit d'un montant global de 25 414 \$ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

23. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

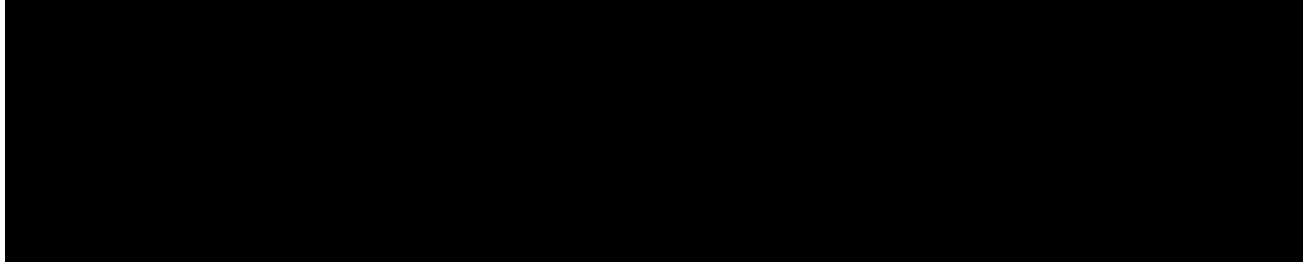
La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats non consolidés ou sur la situation financière non consolidée de la Société.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers non consolidés et les notes y afférentes reflètent l'évaluation par la Société des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 14 décembre 2017, date d'approbation des états financiers non consolidés.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 23 novembre 2017, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 51 539 \$, payable le 3 janvier 2018, à ses associés.



25. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.